

JAF / Parquet des mineurs: les abérations d'une non communication

Comportement d'un tout petit garçon extrêmement « étonnant » lorsqu'on parle du père

Signaux d'agressions sexuelles donné par le petit : pâte à modeler - nounours.

État de détresse énorme et même crises dues à sa panique.

Une plainte pour viol, inceste, violence psychologique et physique sur enfants a été déposée au parquet des mineurs le 20 avril 2013.

La gendarmerie lui a dit qu'il « ne s'agissait pas d'une mesure d'urgence » parce que sa mère protège le petit...

Le père n'a donc pas encore été convoqué.

En parallèle de ça, le père continue de déposer des plaintes pour non présentation d'enfant...

En parallèle, le JAF, qui n'est pas informé de la procédure pour viol, convoque les deux parents lundi pour statuer pour le fond: garde, pension alimentaire, résidence principale...

Cherchez l'erreur !!